## AR Prefecture

017-211702410-2027@MMWNECHEMONTGUYON - SEANCE DU 17 FEVRIER 2022 - N° 2022/13

Reçu le 21/02/2022

Publié le 21/02/2022

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1ère session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022 Date affichage: 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

> En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 15 Pour: 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés: Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET: Petites Villes de Demain - Elaboration d'un Plan Guide de Revitalisation Attribution d'un marché à procédure adaptée

## Monsieur Le Maire expose à l'assemblée :

La commune de Montguyon a lancé un marché pour la réalisation d'un plan guide de revitalisation le 21 décembre 2021. A l'issue de la période de consultation fixée au 25 janvier 2022 à 12h00, deux soumissions ont été reçues :

- L'offre de l'entreprise ALTEREO pour un montant HT de 40 419,00 euros
- L'offre du groupement dont le mandataire est GHECO pour un montant HT de 60 600,00 euros

Les deux offres ont été jugées recevables. A l'issue de l'analyse des offres, il apparaît que l'offre de l'entreprise ALTEREO est la mieux-disante.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise ALTEREO.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021 autorisant le Maire à lancer un marché à procédure adapté pour la réalisation d'un plan guide de revitalisation,

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER le marché pour l'élaboration d'un plan guide de revitalisation à l'entreprise ALTEREO pour un montant HT de 40 419,00 euros
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Ont signé au Registre les membres prése

Pour copie conforme Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF